



Réunion du Mercredi 20 Octobre 2021

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une **obligation** pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire AVANT le début de chaque rencontre. La Commission donnera match perdu par pénalité aux équipes qui n'auraient pas fourni de tablette ou de feuille de match papier de substitution en cas de non fonctionnement de celle-ci.

Brassage LFNA

- **SP.A MERIGNACAIS (505679)** du 18 octobre 2021 : courriel concernant son désir de jouer les rencontres U13 pour la deuxième phase le samedi matin à 10H30

La Commission prend note et valide votre demande pour la 2^{ème} phase



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
20 octobre 2021	B	23590234	BASSENS CMO 1	535776	FMI transmise HORS DELAI- (18.10.21) Art.17	40€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Brassage N1

Courriers

- **SP.A MERIGNACAIS (505679)** du 18 octobre 2021 : courriel concernant son désir de jouer les rencontres U13 pour la deuxième phase le samedi matin à 10H30

La Commission prend note et valide votre demande pour la 2^{ème} phase

- **LA BREDE FC (505814)** du 18 octobre 2021 : courriel concernant le règlement U13 N1
- La Commission prend note de votre remarque.**

Il fallait lire :

« Du 18 septembre 2021 au 16 Octobre 2021

65 équipes, soit 10 poules de 6 équipes et 1 poule de 5

- Les deux premiers de chaque poule + les **7 meilleurs troisièmes (et non les 9 meilleurs troisièmes)** participent à la deuxième Phase de Brassage du Niveau 1 / D1 soit 29 équipes.
- Les 36 équipes restantes participent à la deuxième Phase de Brassage Départemental Niveau 1 / D2 »

Un nouveau règlement concernant la phase 2 sera mis à jour.

Décisions administratives

- Match 23590366 LE TEICH JS 2 / FC CŒUR DE MEDOC ATL 2 du 9 octobre 2021

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 14/10/2021 qui donne match perdu par pénalité à l'équipe du TEICH JS 2

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
16 octobre 2021	E	23590412	SPUC 2 BRUGES ES 2	500139 523443	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
16 octobre 2021	I	23590473	LOUBESIEN FC 1	505554	FMI transmise HORS DELAI- (18.10.21) Art.17	40€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Brassage N2

Courriers

- **SP.A MERIGNACAIS (505679)** du 18 octobre 2021 : courriel concernant son désir de jouer les rencontres U13 pour la deuxième phase le samedi matin à 10H30

La Commission prend note et valide votre demande pour la 2^{ème} phase

- **CA GRIGNOLS (535014)** du 18 octobre 2021 : courriel du Président informant que par manque d'effectif il n'y aura plus d'équipe en 2eme phase

La Commission prend note mais précise que les courriels doivent être envoyés de la boîte mail officielle du club.

- **ANDERNOS SPORT (505701)** du 18 octobre 2021 : courriel concernant l'engagement U13 d'une 3^{ème} équipe

La Commission prend note de votre demande et vous affectera en deuxième phase en D5



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- RC DE BORDEAUX (505572) du 20 octobre 2021 : courriel concernant l'engagement U13 d'une 4^{ème} équipe
La Commission prend note de votre demande et vous affectera en deuxième phase en D5

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
16 octobre 2021	I	23845340	HAUT MEDOC CMS 1	549490	<i>Feuille de match mal remplie/non conforme</i>	10€
	Z	23845595	FC DU LANGONNAIS 3	544734		
	Z	23845595	PAYS DE GASCOGNE 4	560933		
16 octobre 2021	C	23845249	MERIGNAC ARLAC E 1	514831	<i>FMI transmise HORS DELAI- (18.10.21) Art.17</i>	40€
16 octobre 2021	K	23845371	BORDEAUX METROPOLE 2	505572	<i>Match perdu par pénalité (Art.17+ PV))</i>	50€
	N	23845415	GJ FC RIVE DROITE 5	582708		

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

La commission procède à la confection des poules de brassages phase 2 sous réserve de dossiers disciplinaires et de litiges en cours d'instruction.

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
Et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission